

**Est-ce que le taux de participation à l'aide sociale des
personnes ayant connu une cessation d'emploi a
changé depuis la réforme de l'a.-e.?**

Sommaire

Les changements apportés dans le cadre de la réforme de l'a.-e., y compris ceux touchant l'admissibilité et la durée de la période de prestations, soulèvent des questions, à savoir si les prestataires d'a.-e. épuisent ou non leurs prestations plus rapidement et se tournent vers l'aide sociale. Pour répondre à ces questions, le présent rapport de contrôle aborde les aspects suivants :

- l'épuisement des prestations avant et après la réforme de l'a.-e.;
- le taux de participation à l'aide sociale des prestataires d'a.-c./a.-e. et des personnes qui n'ont pas présenté de demande de prestations d'a.-c./a.-e. avant et après la réforme de l'a.-e.

Données et méthode

L'Enquête par panel auprès des chômeurs canadiens (EPCC), utilisée conjointement au fichier administratif, fournit des renseignements importants sur le versement des prestations d'a.-e. et d'aide sociale ainsi que d'autres renseignements personnels, financiers et touchant l'emploi. Ces données sont utilisées pour comparer le taux d'épuisement des prestations (TEP) et le taux de participation à l'aide sociale avant et après la réforme de l'a.-e.

Principales constatations

Les résultats de l'analyse par probits ont montré que, toutes choses étant égales, la probabilité d'épuiser les prestations d'a.-c./a.-e. est moins élevée depuis la réforme de l'a.-e. pour ce qui est des employés saisonniers et temporaires, comparativement aux employés permanents.

L'analyse du taux de participation à l'aide sociale a montré qu'il y a eu diminution, à la fois pour les prestataires ayant épuisé leurs prestations d'a.-c./a.-e. et ceux qui ne les ont pas épuisées depuis la réforme de l'a.-e. De plus, il a été révélé que 75 % des prestataires ayant épuisé leurs prestations qui ne touchent pas de prestations d'aide sociale ont accès à d'autres ressources (avoir liquide, maison ou autre revenu familial).

L'analyse de régression ultérieure a confirmé qu'après la réforme de l'a.-e., le taux de participation à l'aide sociale des prestataires ayant épuisé leurs prestations a de fait diminué chez les parents seuls qui ne vivent pas avec d'autres personnes dans un ménage.

De façon générale, on peut conclure que l'aide sociale est surtout un mécanisme d'adaptation à long terme pour la majorité des personnes ayant connu une cessation d'emploi, y compris les prestataires ayant épuisé leurs prestations, car le taux de participation augmente considérablement avec les semaines de chômage. Il y a peu de faits qui indiquent que la réforme de l'a.-e. a entraîné une réduction du taux de participation à l'aide sociale.

Table des matières

INTRODUCTION	1
DONNÉES ET MÉTHODE.....	1
ÉPUISEMENT DES PRESTATIONS AU MOMENT DE LA PREMIÈRE ENTREVUE.....	3
AIDE SOCIALE.....	10
ANNEXE 1	25
ANNEXE 2	27
ANNEXE 3	28
ANNEXE 4	29
ANNEXE 5	30
ANNEXE 6	33
ANNEXE 7	36

Introduction

Les changements apportés au régime d'assurance-emploi (a.-e.) aux termes de la loi C-12, qui seront désignés ci-après comme la réforme de l'a.-e., ont porté sur l'admissibilité et la durée de la période de prestations. Bien qu'ils diffèrent de par leur nature, le régime d'a.-e. et le régime d'aide sociale constituent la pierre angulaire du filet de sécurité sociale du Canada. Hormis la possibilité d'influer sur le comportement des personnes qui connaissent une période de chômage, les changements apportés aux deux régimes comportent également des implications sur les dépenses fédérales et provinciales. Une inquiétude prédominante concerne le transfert des cas de l'a.-e. à l'aide sociale et les changements possibles de la générosité de l'a.-e. après la réforme de 1996. La réforme de l'a.-e. pourrait modifier le taux d'épuisement des prestations d'a.-e., ce qui comporterait une incidence sur le niveau de participation à l'aide sociale. Parallèlement, les personnes qui sont jugées inadmissibles à l'a.-e. peuvent devoir recourir en plus grand nombre à l'aide sociale.

Tout d'abord, la question de l'épuisement des prestations est examinée en présentant le sommaire des caractéristiques des différentes personnes touchées. Dans la partie 2, sont abordés les changements du taux de participation à l'aide sociale.

Ainsi, le présent rapport de contrôle examine les aspects suivants :

- le taux d'épuisement des prestations d'a.-e. avant et après la réforme de l'a.-e.;
- le taux de participation à l'aide sociale des prestataires d'a.-c./a.-e. et des personnes qui n'ont pas présenté de demande de prestations d'a.-c./a.-e. avant et après la réforme de l'a.-e.

Les perspectives supplémentaires qui sont données dans la présente étude découlent de l'inclusion des non-prestataires d'a.-c./a.-e., car ceux-ci peuvent servir de base pour comparer les prestataires d'a.-e. et pour comparer la situation avant et après la réforme de l'a.-e. afin d'en évaluer l'incidence.

Données et méthode

Le présent rapport de contrôle repose sur l'Enquête par panel auprès des chômeurs canadiens (EPCC), qui recueille un ensemble de renseignements personnels et touchant l'emploi auprès de personnes qui ont connu une cessation d'emploi, telle que consignée dans le fichier administratif des relevés d'emploi (RE) de DRHC. L'EPCC comprend des renseignements opportuns sur le versement des prestations d'a.-e., des prestations d'aide sociale, et d'autres renseignements personnels sur le ménage et la situation financière des particuliers.

Chaque participant à l'Enquête a été interviewé deux fois après sa cessation d'emploi, raison pour laquelle il est visé par l'Enquête. La première entrevue (série 1) a eu lieu un an après la cessation d'emploi, et la seconde entrevue (série 2) a été réalisée environ neuf mois après la première. Depuis juillet 1996, l'EPCC a recueilli des renseignements auprès d'un total de 12 cohortes¹ :

- les cohortes 1 à 4 ont connu une cessation d'emploi dans l'un des quatre trimestres qui ont précédé la mise en œuvre de l'a.-e. (c.-à-d. T3 1995 à T2 1996);
- les cohortes 5 et 6 ont connu une cessation d'emploi après l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e. en juillet 1996 (c.-à-d. T3 1996 et T4 1996);
- les cohortes 7 à 10 ont connu une cessation d'emploi dans l'un des quatre trimestres qui ont suivi la réforme de l'a.-e. en janvier 1997 (c.-à-d. T1 1997 à T4 1997);
- une cohorte qui a connu une cessation d'emploi durant le T3 1998, c'est-à-dire deux ans après l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e.;
- une cohorte ayant connu une cessation d'emploi durant le T3 1999, c'est-à-dire trois ans après l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e.

Pour les besoins de la présente étude, la période qui a précédé la réforme de l'a.-e. (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) est comparée à la période postérieure à la réforme de l'a.-e. (du premier au quatrième trimestre de 1997) afin de déterminer les changements associés à la réforme. Sur la base des quatre trimestres qui ont précédé la réforme de l'a.-e. et des quatre trimestres qui ont suivi la réforme de l'a.-e., il est possible de faire le suivi des changements qui auraient seulement dû être associés à la saisonnalité. Aucune analyse n'a été effectuée de la première étape de la mise en œuvre de la réforme de l'a.-e. (les troisième et quatrième trimestres de 1996) car la mise en œuvre n'était pas terminée et l'analyse n'aurait pas été décisive.

La première partie du présent document porte sur l'épuisement des prestations d'a.-c./a.-e. et présente le sommaire du taux d'épuisement des prestations (TEP) avant et après la réforme de l'a.-e. pour des groupes démographiques, de secteurs et de professions particuliers. Ensuite, une analyse de régression par probits est employée pour mettre à l'essai l'importance des changements observés relativement à la probabilité d'épuiser les prestations d'a.-e., tout en tenant compte de diverses caractéristiques.

La seconde partie de l'analyse aborde le taux de participation à l'aide sociale. Nous comparons le recours à l'aide sociale par les prestataires, à la fois ceux qui ont épuisé leurs prestations et ceux qui ne les ont pas épuisées, et par les non-

¹ Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'EPCC, voir le rapport « COEP as a Tool for Legislative Oversight, Monitoring and Evaluation », DRHC.

prestataires en s'appuyant sur les données de la première et de la seconde séries d'entrevues. La deuxième série se rapporte à la seconde entrevue menée dans le cadre de l'EPCC et, ainsi, donne des indications supplémentaires sur les activités des personnes qui ont connu une période de chômage prolongée.

Épuisement des prestations au moment de la première entrevue

L'épuisement des prestations désigne la situation des personnes qui ont présenté une demande de prestations d'a.-e. et qui ont épuisé les semaines de prestations admissibles. Le nombre de semaines payables varie suivant le nombre de semaines d'emploi assurable des particuliers et le taux de chômage dans la région. Pour mesurer le taux d'épuisement, nous calculons la proportion des particuliers qui ont touché des prestations d'a.-e. et dont la période de prestations a cessé dans l'année qui a suivi la date de la perte d'emploi indiquée sur leur RE. Sont compris les prestataires dont les semaines d'admissibilité ont été entièrement épuisées et non ceux dont la période de prestations a cessé pour d'autres raisons.

Taux d'épuisement des prestations avant et après la réforme de l'a.-e. : résultats descriptifs

La figure 1 et le tableau 1 indiquent les taux d'épuisement pour chaque trimestre au cours desquels les entrevues ont été menées. Les deux montrent une réduction générale du TEP. Le TEP semble être corrélé avec les trimestres et peut être touché par la saisonnalité. Le TEP moyen pour les quatre derniers trimestres est inférieur à la moyenne des quatre premiers, ce qui dénote une tendance à la baisse du TEP dans les années qui ont suivi la réforme de l'a.-e.

Figure 1

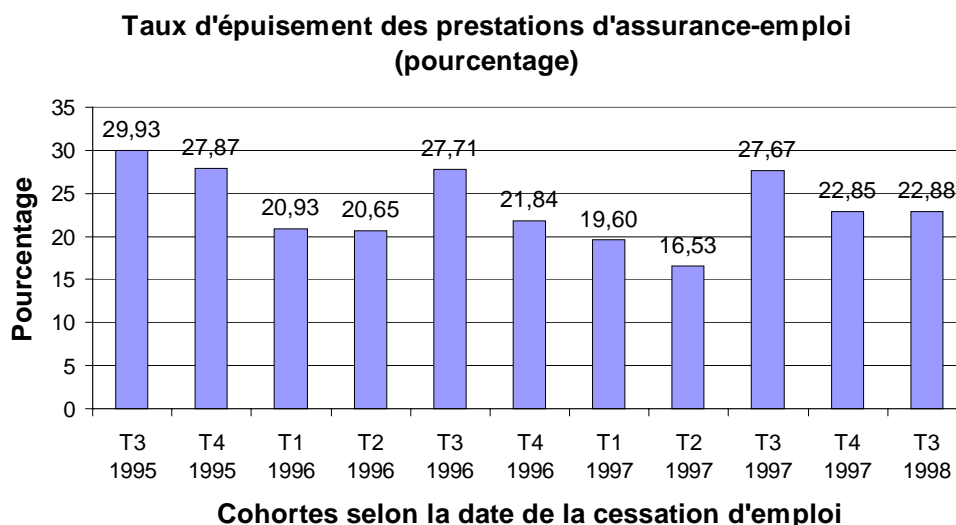


Tableau 1		
Taux d'épuisement des prestations d'a.-e. - pourcentage		
Cohorte	Date de cessation d'emploi	%
1	Juill.-sept. 1995	29,93
2	Oct.-déc. 1995	27,87
3	Janv.-mars. 1996	20,93
4	Avril-juin 1996	20,65
5	Juill.-sept. 1996	27,71
6	Oct.-déc. 1996	21,84
7	Janv.-mars 1997	19,60
8	Avril-juin 1997	16,53
9	Juill.-sept. 1997	27,67
10	Oct.-déc. 1997	22,85
13	Juill.-sept. 1998	22,88
Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹		25,31
Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹		21,86
<i>Nota :</i>		
<i>1 Date de la perte d'emploi initiale.</i>		
<i>Source : EPCC.</i>		

Les chiffres indiqués dans le tableau 1 sont quelque peu inférieurs à ceux publiés dans une récente étude² dans laquelle le TEP se situait dans les 40 %. Dans le présent rapport, la définition a été précisée de façon que seulement les personnes dont les prestations étaient entièrement épuisées ou terminées dans l'année qui a suivi leur perte d'emploi étaient comprises.

Dans le tableau 2, le TEP est analysé suivant diverses caractéristiques. Les résultats montrent que le TEP est :

- supérieur chez les travailleurs âgés;
- supérieur dans les provinces de l'Atlantique et au Québec;
- supérieur chez les travailleurs saisonniers et temporaires, comparativement aux travailleurs dans d'autres genres d'emploi;
- supérieur chez les travailleurs licenciés, comparativement aux travailleurs qui ont perdu leur emploi pour d'autres raisons.

² Voir l'« Évaluation stratégique et suivi du rendement », 1999 et « Evaluation of Long-Term Unemployment in Canada: Outlook and Policy Implications », Développement des ressources humaines Canada, Ottawa.

Dans le tableau 2, nous comparons également le TEP pour divers groupes avant et après la réforme de l'a.-e.

- La réduction la plus marquée dans le taux d'épuisement a été observée chez les femmes, les travailleurs saisonniers et temporaires et les résidents de la région de l'Atlantique, de l'Ontario et des Prairies.
- Le taux d'épuisement des prestations d'a.-e. des travailleurs permanents n'a presque pas changé, pas plus que celui des célibataires qui n'ont pas d'enfant à charge.
- Les travailleurs qui ont connu une cessation d'emploi parce qu'ils ont quitté volontairement ou qu'ils ont été mis à pied de façon temporaire ont connu une réduction de leur TEP.

Conformément à ce qui était attendu, à savoir que plus longue est la période d'emploi avant la cessation, plus longue sera la période de prestations d'un particulier donnée, le tableau 3 confirme que le TEP diminue à mesure qu'augmente le nombre de mois passés dans le dernier emploi.

Tableau 2		
Taux d'épuisement suivant certaines caractéristiques (%)		
Caractéristiques	Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹	Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹
Total	25,13	21,86
Sexe		
Femme	25,84	21,54
Homme	24,48	22,19
Âge		
Jeune (15-24)	24,47	17,05
Intermédiaire (25-54)	23,79	20,94
Âgé (55+)	38,39	34,41
Genre d'emploi		
Permanent	19,98	19,55
Temporaire	33,36	23,84
Saisonnier (durée d'emploi 1 à 5 mois)	62,38	44,37
Saisonnier (durée d'emploi 6 mois ou plus)	34,90	27,18
Contractuel	22,31	17,67
Agence de placement	23,56	42,47
Autres	14,70	15,82
Région		
Atlantique	36,15	29,58
Québec	23,88	25,28
Ontario	22,76	17,20
Prairies	25,60	18,06
Colombie-Britannique	23,36	19,90
Raison de la perte d'emploi		
Départ volontaire	25,24	21,65
Licenciement	37,08	35,45
Mise à pied temporaire	24,35	19,94
Congé de maladie	12,61	9,39
Congé de maternité	3,68	6,82
Autres	21,31	24,93
Genre de ménage		
Seul sans enfant	26,62	25,40
Seul avec enfants	26,23	22,95
Marié sans enfant et conjoint inactif	32,99	27,03
Marié sans enfant et conjoint actif	24,23	18,40
Marié avec enfants et conjoint inactif	22,98	20,24
Marié avec enfants et conjoint actif	21,46	18,89
Handicap	23,02	18,70
Nombre d'observations	7 832	7 762
<i>Nota :</i>		
1 Date de la perte d'emploi initiale.		
Source : EPCC.		

Tableau 3		
Taux d'épuisement suivant la durée d'emploi (%)		
Durée d'emploi en mois	Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹
Un à trois mois	34,67	34,17
Quatre à cinq mois	48,74	34,89
Six mois ou plus	23,85	20,82
<i>Nota :</i> 1 Date de la perte d'emploi initiale. Source : EPCC.		

Taux d'épuisement des prestations : résultats de la régression

Une régression par probits est estimée afin d'évaluer l'importance des changements du TEP. La variable dépendante se rapporte à la probabilité d'épuiser les prestations d'a.-e. L'échantillon ne comprenait que les personnes qui ont touché des prestations.

La probabilité d'épuiser les prestations d'a.-e. est estimée en évaluant le changement infime de la probabilité d'épuiser les prestations après avoir tenu compte d'un changement unitaire de chacune des caractéristiques personnelles et touchant l'emploi. Ces caractéristiques comprennent l'âge, le sexe, l'éducation, la composition du ménage, la région de résidence, le genre d'emploi, le secteur, la profession et la race.

L'incidence possible de la réforme de l'a.-e. est analysée en créant une variable nominale de l'interaction qui est assortie à la valeur 1, lorsque la variable indépendante se produit dans la période postérieure à l'a.-e., autrement la valeur 0 est attribuée. À titre d'exemple, la variable « femme » (en soi une variable binaire) est multipliée par la variable « réforme de l'a.-e. » pour établir le coefficient de la pente des changements dans la probabilité pour les femmes d'épuiser leurs prestations après la réforme de l'a.-e., de façon à la distinguer de celle des hommes. De plus, il est généralement admis que les femmes manifestent un comportement différent sur le marché du travail de celui des hommes.

Les résultats de la régression multivariée présentés dans le tableau 4 confirment les tendances indiquées dans la partie du document sur l'analyse descriptive. Le tableau 4 présente la direction et la magnitude de l'incidence de chaque caractéristique sur la probabilité d'épuiser les prestations d'a.-e. Dans une large part, la direction des changements, telle qu'indiquée par le signe du coefficient, est la même que celle observée dans le tableau 2.

Il est important de noter que suivant le genre d'emploi, les travailleurs qui occupent des emplois saisonniers sont moins susceptibles d'épuiser leurs prestations depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e. Les travailleurs temporaires connaissent également une probabilité réduite d'épuiser leurs prestations.

Bien que les résultats dans le présent document brossent un portrait d'ensemble, les causes exactes de ces changements demeurent ambiguës car un travail d'évaluation ultérieur est nécessaire pour évaluer d'autres aspects qui ne sont pas abordés dans le présent document, tels que l'incidence d'une économie plus florissante, les entrants et les rentrants sur le marché du travail etc. C'est pourquoi, il faut reconnaître que l'incidence exacte des changements qui ont suivi la réforme de l'a.-e., tels que la modification de l'admissibilité fondée sur les heures ou la réduction du nombre de semaines d'emploi assurables, n'est pas entièrement claire dans ce contexte.

Caractéristiques démographiques	Coefficient	Incidence (%)¹	P > t ²
Sexe			
Femme	0,13	3,70	0,09
Homme (groupe témoin)
Âge			
Jeune (15-24)	-0,34	-12,30	0,02
Intermédiaire (25-54)	-0,36	-11,40	0,00
Âgé (55+) (groupe témoin)
Éducation			
Primaire	0,27	9,10	0,00
Secondaire	0,18	6,20	0,00
Autre formation	0,09	2,60	0,55
Postsecondaire (groupe témoin)
Genre de ménage			
Seul sans enfant	0,08	2,30	0,41
Seul avec enfants	0,13	1,50	0,32
Marié ³ sans enfant et conjoint inactif	0,20	2,70	0,12
Marié sans enfant et conjoint actif	0,04	0,70	0,66
Marié avec enfants et conjoint inactif	0,03	-1,60	0,77
Marié avec enfants et conjoint actif (groupe témoin)
Région			
Atlantique	0,26	0,11	0,01
Québec	0,03	0,00	0,01
Prairies	0,05	0,00	0,01
Colombie-Britannique	0,01	0,00	0,02
Ontario (groupe témoin)

Genre d'emploi				
	Temporaire	0,34	11,40	0,00
	Saisonnier (durée d'emploi 1 à 5 mois)	0,94	22,60	0,00
	Saisonnier (durée d'emploi 6 mois ou plus)	0,25	9,20	0,00
	Contractuel	0,17	8,00	0,25
	Agence de placement	-0,17	6,60	0,63
	Autres	-0,21	-2,50	0,31
	Permanent (groupe témoin)
Autres				
	Minorité visible	0,11	4,30	0,11
	Autre que minorité visible (groupe témoin)
	Taux de chômage	0,01	0,20	0,43
	Semaines de prestations d'a.-e.	-0,02	-0,50	0,00
	Emploi à temps partiel	-0,18	-5,70	0,02
	Avec date de rappel	-0,57	-12,70	0,02
Profession				
	Savoir	-0,07	1,50	0,72
	Gestion	0,01	4,30	0,97
	Manipulation de données	0,07	7,20	0,65
	Tertiaire	0,04	5,70	0,83
	Production de biens	-0,32	-4,30	0,06
	Données et tertiaire (groupe témoin)
Industrie				
	Primaire	0,21	11,80	0,10
	Fabrication	-0,06	3,40	0,64
	Construction	0,14	5,90	0,24
	Tertiaire	-0,10	0,90	0,33
	Administration publique (groupe témoin)
Trimestre - perte d'emploi				
	Premier trimestre	-0,03	-0,30	0,61
	Deuxième trimestre	-0,16	-3,70	0,02
	Troisième trimestre	-0,03	-0,70	0,31
	Quatrième trimestre (groupe témoin)
Période postérieure à la réforme de l'a.-e.⁴				
	Total	0,02	0,08	0,70
Sexe				
	Femme	-0,13	-3,50	0,16
	Homme (groupe témoin)
Âge				
	Jeune	-0,33	-4,80	0,12
	Intermédiaire	-0,04	-1,00	0,81
	Âgé (groupe témoin)
Région				
	Atlantique	0,15	2,40	0,21
	Québec	0,25	7,30	0,07
	Prairies	-0,06	-1,60	0,61
	Colombie-Britannique	0,12	1,80	0,39
	Ontario (groupe témoin)

Genre d'emploi			
Saisonnier (durée d'emploi de 1 à 5 mois)	-0,49	-5,60	0,03
Saisonnier (durée d'emploi de 6 mois ou plus)	-0,21	-6,70	0,06
Temporaire	-0,30	-8,20	0,01
Contractuel	-0,32	-9,90	0,13
Agence de placement	0,53	3,70	0,37
Autres	-0,07	-5,20	0,82
Permanent (groupe témoin)
Autre			
Seul sans enfant	0,08	2,40	0,52
Seul avec enfants	-0,07	-0,20	0,69
Marié sans enfant et conjoint inactif	-0,22	-3,50	0,21
Marié sans enfant et conjoint actif	-0,16	-3,90	0,25
Marié avec enfants et conjoint inactif	-0,08	0,00	0,61
Marié avec enfants et conjoint actif (groupe témoin)
Variable constante	-0,07		0,80
Fonction de vraisemblance	-7 377,77		
Nombre d'observations	14 632		
<i>Source : Données de l'EPCC</i>			
<i>Nota :</i>			
<i>1 Les résultats des probits (% de l'incidence) montrent les changements exacts associés à la probabilité d'épuiser les prestations du fait d'un changement d'une unité de la variable indépendante.</i>			
<i>2 $P > t$ dénote la probabilité d'obtenir une statistique t importante.</i>			
<i>3 Comprend les unions de fait.</i>			
<i>4 La période postérieure à la réforme de l'a.-e. désigne la période de janvier 1997 (T1) à décembre 1997 (T4). Cette période est comparée à la période antérieure à la réforme de l'a.-e., qui couvre de juin 1995 (T3) à mai 1996 (T2).</i>			

Aide sociale

La réforme de l'a.-e. comprenait des modifications, comme celles touchant l'admissibilité et la durée de la période de prestations, qui pouvaient avoir une incidence sur le taux de participation à l'aide sociale. Toutefois, peu de nouvelles études ont été menées qui ont examiné l'interaction entre les régimes d'a.-c./a.-e. et d'aide sociale. Cette interaction est pertinente pour un vaste ensemble de questions, telles que l'adaptation des personnes qui ont connu une cessation d'emploi et les relations entre le fédéral et les provinces.

C'est pourquoi, afin d'examiner plus en détail l'incidence du versement des prestations d'aide sociale sur les personnes qui ont connu une cessation d'emploi de juillet 1996 à décembre 1997, le présent rapport analyse les changements du taux de participation à l'aide sociale relativement a) aux prestataires d'a.-c./a.-e.; b) aux prestataires d'a.-c./a.-e. qui ont épuisé leurs prestations; et c) aux personnes qui n'ont pas touché de prestations d'a.-c./a.-e. En plus des statistiques descriptives, une analyse multidimensionnelle est effectuée pour déterminer l'importance des changements observés.

La définition de versement de prestations d'aide sociale employée dans la présente étude est fondée sur la réponse qu'ont donnée les participants à l'EPCC. Les répondants devaient indiquer si des membres de leur ménage, eux-mêmes compris, avaient touché des prestations d'aide sociale à un moment ou

l'autre depuis la date de leur cessation d'emploi jusqu'à l'entrevue (environ 12 mois s'étaient écoulés). Il est possible de déterminer le taux de participation à l'aide sociale selon le mois avant ou après la date de cessation d'emploi en se fondant sur l'EPCC, mais nous n'avons pas tenté de le faire dans la présente analyse car cela doit faire l'objet d'une étude d'évaluation future. L'analyse d'un mois à l'autre est utile pour comprendre la dynamique entre les régimes d'assurance-emploi et de sécurité sociale. Bien que le présent document n'aborde pas ce sujet, il est possible que certaines personnes aient recours à l'aide sociale avant le début du versement des prestations d'a.-e. à titre de soutien du revenu, et les données d'un mois à l'autre permettraient ce genre d'analyse.

Il faut noter que les chiffres associés au taux de participation à l'aide sociale présentés dans le présent rapport peuvent différer de ceux d'autres études semblables menées sur l'aide sociale. L'échantillon de l'EPCC, tiré d'exemplaires de RE, comprend seulement les personnes qui ont connu une récente activité sur le marché du travail. Les personnes qui ont été inactives pendant une période prolongée sont nécessairement exclues, ce qui explique les taux de participation à l'aide sociale inférieurs. De plus, les répondants qui ont déclaré un congé de maternité, un retour aux études ou une retraite comme la raison de leur cessation d'emploi sont exclus de l'échantillon examiné.

*Prestataires d'a.-c./a.-e. : les prestataires qui ont épuisé leurs prestations par rapport à ceux qui ne les ont pas épuisées*³

Dans le présent volet de l'analyse, nous comparons la fraction des prestataires d'a.-c./a.-e. qui ont touché des prestations d'aide sociale avant et après la réforme de l'a.-e. Plus particulièrement, les personnes qui ont épuisé leurs prestations d'a.-e. pour diverses raisons font l'objet d'un examen plus détaillé. Une croyance prédominante est que l'assurance-emploi et l'aide sociale se substituent l'une à l'autre et que l'épuisement des prestations d'a.-e. entraîne la participation à l'aide sociale. L'analyse ci-dessous montre que pour de nombreuses personnes, non seulement y a-t-il un laps de temps entre le versement des prestations d'un régime et le début du versement de l'autre, mais que l'accessibilité à d'autres sources financières et de revenu réduit la probabilité du versement des prestations d'aide sociale.

Non-prestataires

La probabilité de toucher des prestations d'aide sociale peut différer d'une personne à l'autre qui a présenté une demande de prestations d'a.-e. et qui a été jugée inadmissible. Il se peut que les personnes qui n'ont pu toucher de prestations de soutien du revenu font davantage appel au régime d'aide sociale.

³ Les raisons d'un non-épuisement, exception faite du réemploi, peuvent comprendre la cessation imposée par la Commission, la fin de la période d'admissibilité, le prestataire a cessé de fournir des déclarations avant la fin de sa période d'admissibilité, ou le versement des prestations au moment de la première entrevue.

C'est pourquoi il est utile d'examiner si ce groupe a davantage eu recours aux prestations d'aide sociale après la réforme de l'a.-e.; les résultats de cet examen seront utilisés à des fins comparatives. Les non-prestataires qui n'ont pas accumulé de semaines de chômage sont exclus de l'échantillon car ils n'ont pas éprouvé les mêmes difficultés liées au travail que ceux qui ont connu une période de chômage.

Situation financière

Pour tous les groupes examinés, la possession de biens, les versements hypothécaires et l'importance du revenu familial peuvent servir à comprendre le niveau de participation à l'aide sociale.

Le versement de prestations d'aide sociale suivant certaines caractéristiques

Le tableau A1 à l'annexe 1 indique le niveau de versement des prestations d'aide sociale selon certaines caractéristiques en ce qui concerne les a) prestataires d'a.-c./a.-e.; b) les prestataires d'a.-c./a.-e. qui ont épuisé leurs prestations; et c) les personnes qui n'ont pas présenté de demande de prestations d'a.-c./a.-e. Les constatations uniformes suivantes peuvent être faites pour les trois groupes, à savoir que le taux de participation à l'aide sociale est supérieur chez les :

- hommes;
- jeunes (pour l'ensemble des prestataires d'a.-c./a.-e.);
- travailleurs dans la force de l'âge (chez les prestataires qui ont épuisé leurs prestations et les non-prestataires);
- parents seuls;
- résidents de la Colombie-Britannique;
- travailleurs saisonniers dont la durée d'emploi est inférieure à 6 mois.

Bien que la répartition des travailleurs qui touchent des prestations d'aide sociale soit similaire pour tous les groupes, les prestataires qui ont épuisé leurs prestations sont plus nombreux à présenter une demande de prestations d'aide sociale que les deux autres groupes. Toutefois, il est important de souligner qu'il y a une diminution considérable de la proportion des bénéficiaires d'aide sociale dans ce groupe depuis la réforme de l'a.-e.

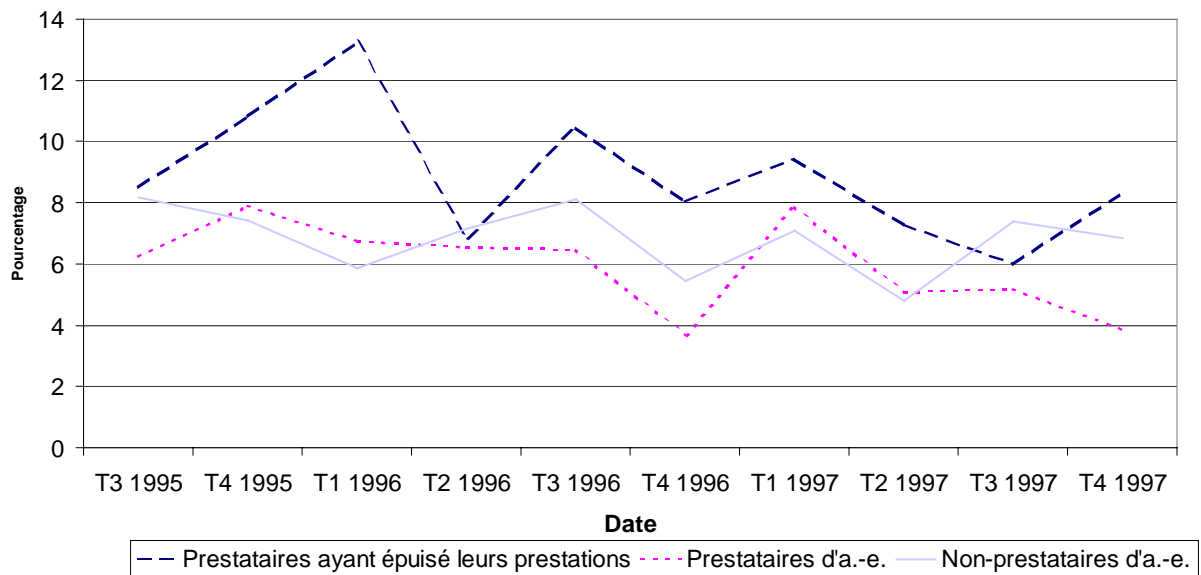
Comparaison de la situation avant et après la réforme de l'a.-e. : résultats initiaux

Un examen initial du recours à l'aide sociale, pour toutes les cessations d'emploi et les sous-échantillons de prestataires d'a.-c./a.-e. ou de non-prestataires,

montre que la tendance relative au versement des prestations d'aide sociale entre les prestataires et les non-prestataires est corrélée, comme il est illustré à la figure 2.

Figure 2

Proportion de bénéficiaires d'aide sociale après la première entrevue



Série 1

La comparaison du taux de participation à l'aide sociale des personnes qui ont connu une cessation d'emploi dans la période antérieure à la réforme de l'a.-e. (du troisième trimestre de 1995 au deuxième trimestre de 1996) avec le taux de participation à l'aide sociale des personnes ayant connu une cessation d'emploi après la réforme de l'a.-e. (tous les trimestres de 1997) dans le tableau 5 montre ce qui suit :

- Le taux global de participation à l'aide sociale (le total comprend les prestataires et les non-prestataires) a diminué de moins de 1 point après l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e.
- On note une diminution plus marquée du taux de participation à l'aide sociale chez les prestataires (-1,29) comparativement aux non-prestataires (-0,71).
- Chez les prestataires, ceux qui ont épuisé leurs prestations dans l'année qui a suivi leur cessation d'emploi connaissent une probabilité réduite (-2,17) de toucher des prestations d'aide sociale, comparativement aux prestataires qui n'ont pas épuisé leurs prestations (-0,85).

Un nombre de facteurs peuvent expliquer les changements observés. À titre d'exemple, les changements dans l'économie globale, la modification du régime

d'a.-e., ou les changements apportés aux paramètres du régime d'aide sociale au niveau provincial, pourraient tous avoir une incidence sur la diminution du nombre de bénéficiaires d'aide sociale.

Parce qu'il y a moins de bénéficiaires d'aide sociale dans tous les groupes examinés dans la période postérieure à la réforme de l'a.-e., on pourrait se demander « que font ces personnes? » Nous examinerons plus en détail ci-après différents aspects de la santé financière des personnes qui ont épuisé leurs prestations.

Cohorte	Date de la perte d'emploi initiale	Prestataires d'a.-e.			Non-prestataires d'a.-e.	Total (tous)
		Prestataires qui n'ont pas épuisé leurs prestations	Prestataires qui ont épuisé leurs prestations	Total des prestataires		
1	Juill.-sept. 1995	3,80	8,51	5,38	9,77	7,27
2	Oct.-déc. 1995	6,45	10,82	7,74	8,36	7,43
3	Janv.-mars 1996	5,31	13,26	6,95	7,46	6,35
4	Avril-juin 1996	6,41	6,86	6,51	8,56	6,92
5	Juill.-sept. 1996	4,19	10,45	6,14	10,55	7,53
6	Oct.-déc. 1996	2,64	8,03	3,89	5,91	4,50
7	Janv.-mars 1997	7,10	9,45	7,63	9,05	7,36
8	Avril-juin 1997	5,36	7,28	5,70	6,09	5,20
9	Juill.-sept. 1997	5,69	5,98	5,78	8,77	6,88
10	Oct.-déc. 1997	2,67	8,33	3,98	7,84	5,61
Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹		5,69	9,78	6,78	8,60	7,03
Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹		4,84	7,61	5,49	7,89	6,17
Changement avant et après la réforme de l'a.-e.		-0,85	-2,17	-1,29	-0,71	-0,86
13	Juill.-sept. 1997	5,09	5,22	5,12	6,14	5,22

Nota :
1 Date de la perte d'emploi initiale.
Source : EPCC.

Série 2

Le tableau suivant présente les résultats du recours à l'aide sociale ainsi que des renseignements tirés de la première et de la seconde entrevue. Il rend compte du recours à l'aide sociale sur une période de 22 mois, de la date de délivrance du RE à la seconde entrevue. Les renseignements supplémentaires qui découlent de la seconde série d'entrevues peuvent donner des résultats notables, car les personnes qui touchent toujours des prestations sont

maintenant considérées des chômeurs chroniques. De façon générale, il y a une faible augmentation de la fraction des bénéficiaires d'aide sociale, lorsqu'on tient compte des données de la première série d'entrevues, comme il est indiqué au tableau 6. Le taux supérieur de participation à l'aide sociale des prestataires qui ont épuisé leurs prestations reflète le fait qu'il s'agit d'un ensemble de données plus complètes et qui permettent de mieux saisir le taux de participation à l'aide sociale des personnes qui ont connu une période de chômage prolongée.

Ainsi, on peut conclure que les taux de participation à l'aide sociale varient suivant le genre de prestations et qu'ils ont diminué un peu depuis l'entrée en vigueur de la réforme de l'a.-e.; la réduction la plus marquée se présentant chez les personnes qui ont épuisé leurs prestations d'a.-c./a.-e. Ces constatations sont conformes aux résultats liés à l'épuisement des prestations, dont il a été question dans la partie précédente. Non seulement y a-t-il réduction du pourcentage des prestataires qui ont épuisé leurs prestations après la réforme de l'a.-e., mais la vérification du nombre actuel de semaines de prestations versées aux prestataires qui ont épuisé leurs prestations montre également que ceux qui épuisent leurs prestations le font un peu plus tard que ce qui était le cas avant la réforme de l'a.-e.⁴

⁴ Les prestataires qui ont épuisé leurs prestations ont touché des prestations pendant 33,75 semaines durant la période postérieure à la réforme de l'a.-e., comparativement à 31,69 semaines durant la période antérieure à la réforme de l'a.-e.

Figure 3

**Proportion des bénéficiaires d'aide sociale dans les
22 mois de la cessation d'emploi initiale**

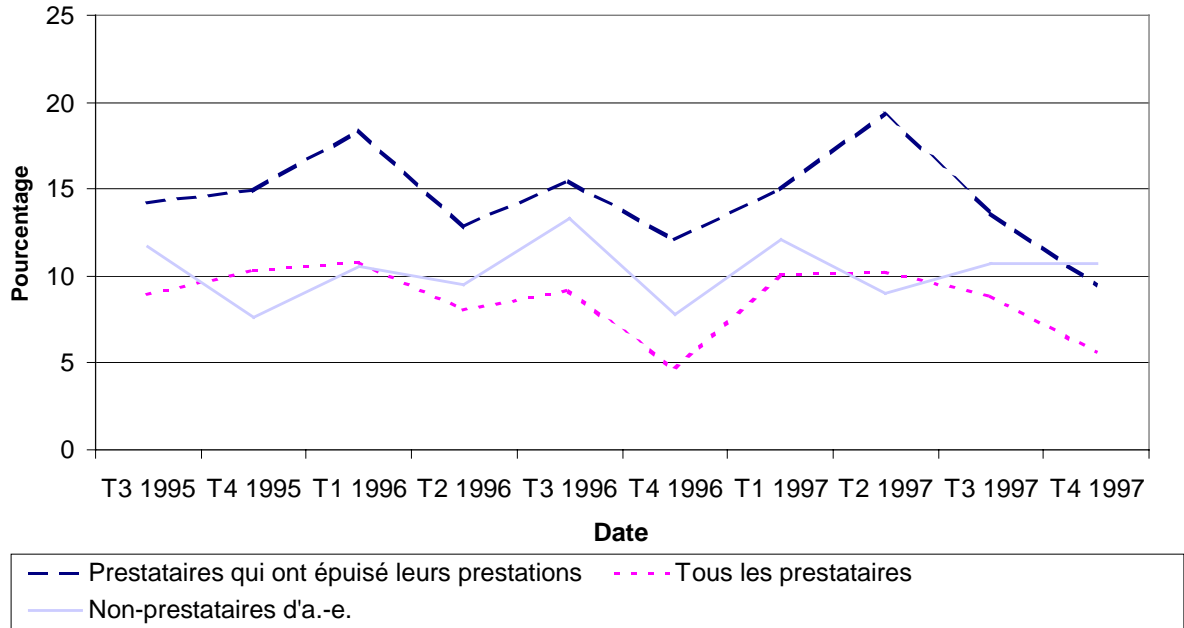


Tableau 6						
Taux de participation à l'aide sociale dans les 22 mois de la cessation d'emploi initiale (%)						
Cohorte	Date de la perte d'emploi initiale	Prestataires d'a.-e.			Non-prestataires d'a.-e.	Total (tous)
		Prestataires qui n'ont pas épuisé leurs prestations	Prestataires qui ont épuisé leurs prestations	Total des prestataires		
1	Juill.-sept. 1995	6,29	14,20	8,93	11,70	9,41
2	Oct.-déc. 1995	8,40	14,91	10,34	7,63	8,42
3	Janv.-mars 1996	9,11	18,42	10,82	10,59	9,27
4	Avril-juin 1996	6,67	12,81	8,05	9,47	8,13
5	Juill.-sept. 1996	6,29	15,50	9,17	13,32	9,97
6	Oct.-déc. 1996	2,41	12,08	4,62	7,77	5,45
7	Janv.-mars 1997	8,65	14,98	10,06	12,13	9,60
8	Avril-juin 1997	8,10	19,42	10,23	8,97	8,58
9	Juill.-sept. 1997	6,71	13,66	8,83	10,75	9,22
10	Oct.-déc. 1997	4,46	9,51	5,63	10,68	7,56
13	Juill.-sept. 1997	6,87	13,24	8,46	7,95	7,45
Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹		7.72	14,79	9,59	9,77	8,76
Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹		6.25	12.40	7.79	11.03	8.66
Nombre d'observations		13,952	5,596	19,548	17,645	41,871

Nota :
1 Date de la perte d'emploi initiale.
Les données de la deuxième série d'entrevues de l'Enquête ont été ajustées au moyen de pondérations.
Source : EPCC.

Bien qu'il ne soit pas surprenant que l'inadmissibilité à l'a.-c. ou à l'a.-e. puisse entraîner un recours un peu plus important à l'aide sociale, il est intéressant de noter que les personnes jugées inadmissibles à l'a.-e. auraient été admissibles à l'a.-c. L'inadmissibilité à l'a.-c. ou à l'a.-e. tient au fait que le nombre de semaines d'emploi assurables ne correspond pas aux semaines de la norme variable d'admissibilité (NVA).

Ainsi, le tableau 6b décompose la population des non-prestataires en regroupant ceux qui ne sont pas admissibles aux deux régimes et ceux qui ne sont pas admissibles aux termes de l'a.-e. mais qui l'auraient été aux termes de l'a.-c. Ce dernier groupe, qui est un peu plus susceptible de toucher des prestations d'aide sociale que toute la population de non-prestataires, a recours à l'aide sociale dans la même proportion que les personnes qui ne sont pas admissibles aux deux régimes, c.-à-d. environ 13 %.

Tableau 6b			
Taux de participation à l'aide sociale des non-prestataires d'a.-c./a.-e. dans les 22 mois de la cessation d'emploi initiale selon l'admissibilité (%)			
Date de la perte d'emploi initiale	Non admissible aux termes des deux régimes	Non admissible à l'a.-e. mais l'aurait été à l'a.-c.	Total des non-prestataires d'a.-c./a.-e.
Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	14,37	s.o. ²	9,77
Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹	13,84	13,46	11,03
Nombre d'observations	3 490	1 219	17 645

Nota :

1 Date de la perte d'emploi initiale.

2 Chiffres non signalés parce que seulement les travailleurs non admissibles à l'a.-e. sont pris en considération.

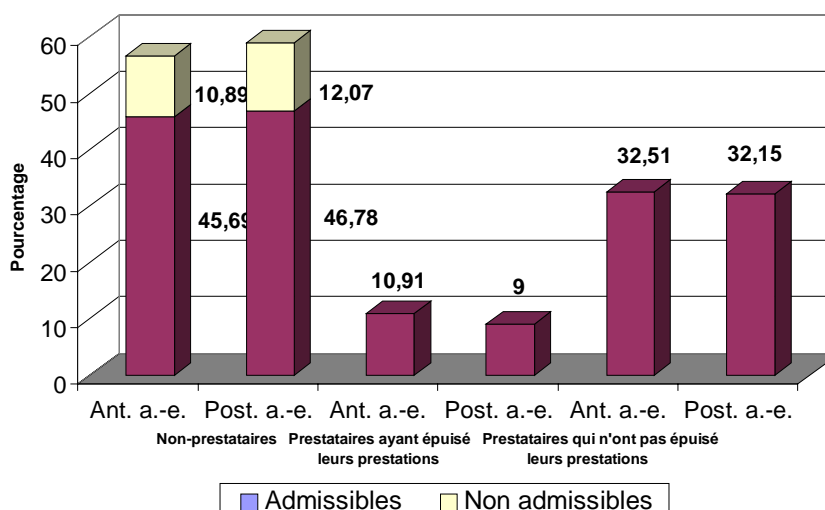
Les données de la deuxième série d'entrevues de l'Enquête ont été ajustées au moyen de pondérations.

Source : EPCC.

Dans la figure 4, la répartition des prestataires d'a.-e. par rapport aux non-prestataires montre un changement moindre. Ainsi, il est peu probable que les changements dans la proportion de chaque groupe aient une incidence sur les constatations globales.

Figure 4

Proportion des prestataires d'a.-c./a.-e. et des non-prestataires



Situation financières des répondants

L'analyse de la situation financière des répondants à l'EPCC montre que les prestataires qui ont épuisé leurs prestations éprouvent de fait plus de difficultés financières que tous les prestataires qui n'ont pas épuisé leurs prestations et les non-prestataires combinés. Dans le tableau A2 à l'annexe 2, les prestataires qui ont épuisé leurs prestations sont moins susceptibles d'avoir des biens ou une hypothèque et ont donc des avoirs moindres dans lesquels ils peuvent puiser (en moyenne). Ils comptent également sur un revenu familial très inférieur durant le mois qui a précédé l'entrevue.

Afin de comprendre comment les prestataires qui ont épuisé leurs prestations s'adaptent en période de chômage sans recourir à l'aide sociale, il est utile de comparer les prestataires qui ont épuisé leurs prestations et qui touchent des prestations d'aide sociale et ceux qui n'en touchent pas. Les indicateurs de la santé financière au tableau 7 montrent que les bénéficiaires d'aide sociale sont beaucoup moins susceptibles d'avoir d'autres ressources financières (avoir liquide, hypothèque, ou conjoint actif). De plus, l'avoir des bénéficiaires d'aide sociale est très inférieur (1 224,75 \$) à celui des non-bénéficiaires d'aide sociale (5 433,95 \$). En outre, le revenu global des répondants dans le ménage au cours du mois qui a précédé l'une ou l'autre des deux entrevues était environ de 600 à 700 \$ inférieur à celui des bénéficiaires d'aide sociale. Ainsi, les prestataires ayant épuisé leurs prestations qui ne deviennent pas des bénéficiaires d'aide sociale peuvent compter sur d'autres sources de soutien du revenu.

Alors que le pourcentage des répondants ayant d'autres ressources varie peu au cours de la période ultérieure à la réforme de l'a.-e., le montant de l'avoir augmente considérablement, ce qui laisse entendre une certaine amélioration de la situation économique générale des répondants au cours des quatre trimestres de 1997.

Tableau 7						
Situation financière des prestataires ayant épuisé leurs prestations						
	Prestataires ayant épuisé leurs prestations qui ne touchent pas de prestations d'aide sociale			Prestataires ayant épuisé leurs prestations qui touchent des prestations d'aide sociale		
	Total	Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹	Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹	Total	Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹	Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹
Pourcentage						
Ressources autres qu'un revenu d'emploi (avoir ² , hypothèque ou conjoint actif)	75,03	75,76	73,53	30,90	30,19	31,13
Consommation réduite	18,39			23,35		
Montant en dollars	Total	Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹	Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹	Total	Période antérieure à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996)¹	Période postérieure à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997)¹
Montant de l'avoir ²	5 433,95	4 812,44	6 164,17	1 224,75	839,34	1 779,99
Revenu global du ménage au cours des 4 semaines avant la première entrevue	1 833,52			1 107,32		
Revenu global du ménage au cours des 4 semaines avant la deuxième entrevue	1 769,12			1 101,19		
<i>Nota :</i>						
1. Date de la perte d'emploi initiale.						
2. L'avoir comprend l'avoir liquide seulement (les maisons, bateaux, voitures exceptés).						
Source : EPCC.						

Versement de prestations d'aide sociale selon la durée de chômage

Comme on pourrait s'y attendre, la figure A1 de l'annexe 3 montre l'accroissement de la période de prestations d'aide sociale suivant la durée du chômage, et plus particulièrement pour ce qui est des prestataires d'a.-c./a.-e. À mesure que les personnes épuisent leurs prestations d'a.-c./a.-e. ainsi que leurs avoirs, elles deviennent plus susceptibles de recourir à l'aide sociale à titre de supplément du revenu. De façon uniforme, les non-prestataires d'a.-c./a.-e. sont plus susceptibles que les prestataires d'a.-c./a.-e. de présenter une demande de prestations d'aide sociale en tout temps et leur taux de participation à l'aide sociale augmente moins au fil du temps, car ils ne touchent pas de soutien du revenu.

Le recours à l'aide sociale semble atteindre le sommet d'environ 20 % après un an. Cela est conforme à l'observation que l'aide sociale représente un mécanisme d'adaptation à long terme pour les personnes qui éprouvent des difficultés liées à l'emploi. En tenant compte du fait que l'a.-e. et surtout un mécanisme de soutien du revenu à court terme à l'intention des chômeurs et que moins de prestataires ayant épuisé leurs prestations touchent des prestations d'aide sociale depuis la réforme de l'a.-e., il n'y a aucun élément de preuve qui montre que la réforme de l'a.-e. a favorisé un recours accru à l'aide sociale ou que les chômeurs ont éprouvé plus de difficultés. Il y a un laps de temps considérable dans le versement des prestations des deux régimes de soutien du revenu (assurance-emploi ou aide sociale), et les particuliers ont accès à nombre d'autres ressources avant le début du versement des prestations d'aide sociale, comme il est indiqué dans la partie précédente. Il est important de se rappeler que parce que l'aide sociale est un régime fondé sur l'examen des besoins (qui tient compte de l'avoir et du revenu familial du demandeur comparativement à ses besoins de base et à sa région de résidence), le passage du temps est un facteur important, car avec le temps, les ressources diminueront probablement, à moins de trouver un nouvel emploi.

Versement de prestations d'aide sociale suivant la raison de la perte d'emploi

Il est également utile d'examiner les raisons de la cessation d'emploi par rapport au recours à l'aide sociale. La figure A2 montre le taux de versement des prestations d'aide sociale suivant la raison de la perte d'emploi.

- Concernant les non-prestataires, ceux qui ont connu une mise à pied temporaire sont près de la moitié aussi susceptibles d'avoir recours à l'aide sociale que ceux qui ont été frappés d'un licenciement. Toutefois, dans ce groupe, les personnes qui ont indiqué que leur cessation d'emploi était attribuable à une maladie sont les plus susceptibles de présenter une demande à l'aide sociale.
- Dans le groupe des prestataires d'a.-c./a.-e., un pourcentage élevé des personnes qui quittent volontairement leur emploi ou qui sont licenciées deviennent des bénéficiaires d'aide sociale, tandis que celles qui connaissent une mise à pied temporaire sont moins susceptibles de recourir à l'aide sociale.
- Concernant les prestataires qui ont épuisé leurs prestations, la proportion des départs volontaires chez les bénéficiaires d'aide sociale est élevée, mais comme l'indique le tableau A3, elle est sans doute attribuable aux distorsions causées par les nombres infimes. En outre, les prestataires qui ont épuisé leurs prestations qui ont été licenciés ou renvoyés sont également plus nombreux à présenter une demande de prestations d'aide sociale.

Selon une constatation constante, le taux de participation à l'aide sociale de la majorité des travailleurs mis à pied de façon temporaire est inférieur, car ils sont probablement rappelés au travail par leur ancien employeur. Parallèlement, on devrait s'attendre à ce que les travailleurs qui ont quitté volontairement leur emploi soient plus susceptibles de toucher des prestations d'aide sociale que c'est actuellement le cas, sous réserve de certaines exceptions, car ils ne sont pas admissibles aux prestations d'a.-e.

Résultats de l'analyse de régression

Déterminants du versement des prestations d'aide sociale

Les résultats des modèles d'estimation des déterminants du versement ou du non-versement des prestations d'aide sociale sont présentés aux annexes 5 et 6. Notre intention était de mesurer l'incidence des changements du régime d'a.-e. sur la probabilité d'un recours à l'aide sociale. Cela est réalisable si l'on inclut des variables pour saisir l'incidence de l'a.-e. dans l'analyse de régression. Des ensembles de modèles de rechange sont utilisés afin de déterminer les variables qui ont une incidence sur le recours à l'aide sociale, chacune accompagnée d'autres variables indépendantes pertinentes. Ces résultats sont indiqués aux tableaux A4 et A5, aux annexes 5 et 6, en employant un modèle de probits.

Deux spécifications distinctes sont estimées. Dans la première, les facteurs démographiques, les variables touchant l'emploi, le taux de chômage, les semaines d'admissibilité aux prestations d'a.-e., la variable liée au rappel prévu, la possession de biens, le versement antérieur de prestations d'aide sociale, les autres sources de revenu familial, la durée du chômage et la durée de l'ancien emploi sont estimés.

La deuxième spécification est essentiellement la même, mais comprend la variable nominale associée à la période postérieure à la réforme de l'a.-e. qui interagit avec chaque variable de contrôle, afin de pouvoir attribuer les changements notés à un facteur autre que l'assurance-emploi.

Incidence de la réforme de l'a.-e.

Prestataires et prestataires ayant épuisé leurs prestations

Les résultats de régression de la première spécification montrent qu'après la réforme de l'a.-e. une augmentation générale de la probabilité du versement de prestations d'aide sociale (les résultats sont significatifs au niveau de 1 %) chez les prestataires, comme on pourrait s'y attendre à la lumière des résultats des totalisations.

Compte tenu que la diminution s'observe uniformément dans les différents groupes, il y a seulement un groupe pour lequel les changements sont les plus importants, c'est-à-dire les parents seuls qui sont moins susceptibles de toucher des prestations d'aide sociale depuis la réforme de l'a.-e.

Les résultats des prestataires qui ont épuisé leurs prestations sont semblables à ceux du groupe de tous les prestataires, sauf que les diminutions sont encore plus marquées.

Non-prestataires

Concernant les non-prestataires d'a.-c./a.-e., compte tenu de tous les facteurs pertinents, l'analyse de régression donne les conclusions suivantes (tableau A6 à l'annexe 7) :

- les femmes sont aussi susceptibles que les hommes de toucher des prestations d'aide sociale,
- les célibataires (sans enfant mais qui vivent avec d'autres personnes) sont moins susceptibles de toucher des prestations d'aide sociale.

Conclusion et recherches ultérieures

Pour certains groupes, la réforme de l'a.-e. semble être en corrélation avec les changements du taux d'épuisement des prestations et le versement des prestations d'aide sociale.

Les résultats de l'analyse de régression multidimensionnelle ont montré que, de façon générale, il n'y avait pas de différence marquée entre l'épuisement probable des prestations d'a.-c./a.-e. avant et après la réforme de l'a.-e. Toutefois, certains groupes ont connu des changements importants. Plus particulièrement, la probabilité d'épuiser les prestations d'a.-c./a.-e. était moindre après la réforme de l'a.-e. chez les travailleurs saisonniers et temporaires (comparativement aux employés permanents).

L'analyse des taux de participation à l'aide sociale a montré que ces taux diminuent à la fois chez les prestataires d'a.-c./a.-e. et les non-prestataires à la suite de la réforme de l'a.-e. La réduction la plus marquée est observée chez les prestataires ayant épuisé leurs prestations. Une analyse ultérieure indique que les prestataires ayant épuisé leurs prestations qui ne présentent pas de demande à l'aide sociale ont accès à d'autres ressources qu'un revenu d'emploi, comme un avoir liquide, une maison ou le revenu d'un autre membre du ménage.

L'analyse de régression confirme ces constatations, à savoir qu'il y a une diminution générale du taux de participation à l'aide sociale chez les prestataires d'a.-c./a.-e. Depuis la réforme de l'a.-e., moins de parents seuls ont présenté une demande de prestations d'aide sociale.

C'est pourquoi, aucun élément de preuve n'indique que la réforme de l'a.-e., c'est-à-dire les changements qui ont été apportés à l'admissibilité ou au droit aux prestations, a contraint les chômeurs à recourir davantage au régime d'aide sociale. Dans les recherches ultérieures, une analyse d'un mois à l'autre du taux

de participation à l'aide sociale pourrait donner des renseignements supplémentaires sur la dynamique de la durée du chômage depuis la cessation d'emploi et le versement des prestations d'aide sociale. Il serait ainsi possible de faire l'examen des bénéficiaires d'aide sociale avant que le droit aux prestations d'a.-e. soit établi et que celles-ci soient versées. Des données supplémentaires au niveau provincial permettraient de comprendre l'interaction entre l'a.-e. et l'aide sociale, compte tenu que les changements dans les paramètres de l'administration des régimes peuvent avoir eu une incidence sur le taux de participation à l'aide sociale.

Annexe 1

Tableau A1								
Statistiques descriptives du recours à l'aide sociale suivant les données des entretiens 1 et 2								
Variable	Prestataires d'a.-c./a.-e.						Non-prestataires d'a.-c./a.-e.	
	Total		Prestations épuisées		Prestations non épuisées		Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹
Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹	Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹	Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹			
Total	9,59 (7314)	7,79 (7071)	14,79 (2098)	12,40 (1838)	9,67 (5671)	11,62 (5816)	9,77 (6130)	11,03 (6476)
Sexe								
Femme	9,05 (3163)	6,99 (3243)	11,83 (972)	9,46 (908)	11,89 (2343)	10,06 (2452)	11,13 (2521)	9,23 (2729)
Homme	9,48 (4151)	7,42 (3828)	15,76 (1126)	13,56 (930)	9,88 (3328)	12,03 (3364)	10,20 (3609)	11,22 (3747)
Âge								
Jeune (15-24)	10,04 (853)	8,19 (747)	10,36 (236)	15,31 (159)	9,85 (945)	12,33 (1085)	10,06 (1102)	10,80 (1302)
Intermédiaire (25-54)	9,43 (5749)	7,24 (5580)	14,51 (1595)	12,54 (1421)	12,34 (4121)	12,10 (4115)	11,87 (4416)	11,15 (4541)
Âgé (55+)	7,17 (713)	6,13 (745)	12,94 (267)	5,47 (258)	3,12 (605)	3,63 (616)	3,24 (612)	4,07 (633)
Genre de ménage								
Seul sans enfant - vit seul	10,07 (966)	11,49 (953)	17,78 (279)	15,45 (257)	14,49 (759)	14,41 (838)	9,96 (746)	10,77 (823)
Seul sans enfant - vit avec d'autres	16,37 (1140)	9,32 (1137)	23,37 (337)	16,07 (275)	12,32 (1121)	12,40 (1173)	8,87 (1082)	10,34 (1210)
Seul avec enfants - vit seul	34,03 (310)	19,70 (371)	47,21 (101)	28,67 (113)	44,08 (223)	41,68 (266)	32,02 (244)	40,61 (255)
Seul avec enfants - vit avec d'autres	27,39 (181)	19,64 (164)	26,87 (56)	39,97 (44)	11,51 (162)	7,11 (183)	10,85 (161)	8,77 (168)
Marié sans enfant - conjoint inactif	8,79 (873)	4,75 (811)	11,84 (289)	12,43 (249)	6,42 (673)	8,94 (660)	5,77 (676)	8,56 (673)
Marié sans enfant - conjoint actif	2,53 (1486)	1,76 (1406)	3,46 (397)	3,23 (336)	2,35 (993)	2,58 (1069)	1,70 (1102)	1,51 (1221)
Marié avec enfants - conjoint inactif	11,42 (789)	10,11 (699)	18,23 (218)	14,39 (181)	23,79 (576)	20,29 (500)	22,28 (591)	18,51 (562)
Marié avec enfants - conjoint actif	2,45 (1563)	4,13 (1522)	4,04 (418)	3,43 (383)	4,14 (1159)	6,26 (1117)	2,98 (1361)	5,92 (1372)

Région								
Atlantique	7,27 (2836)	7,39 (2681)	10,77 (996)	11,47 (850)	11,49 (1746)	9,51 (1781)	10,90 (1832)	9,38 (1930)
Québec	9,35 (932)	7,13 (1012)	17,51 (226)	11,78 (273)	12,75 (642)	11,14 (732)	12,39 (690)	10,82 (787)
Ontario	8,96 (776)	5,22 (757)	11,97 (186)	8,80 (146)	8,09 (711)	12,27 (721)	8,08 (765)	10,81 (799)
Prairies	7,90 (1902)	7,39 (1723)	10,92 (471)	8,16 (375)	8,54 (1903)	7,64 (1924)	8,64 (2116)	7,13 (2220)
Colombie-Britannique	13,26 (869)	10,91 (899)	17,19 (219)	18,99 (194)	16,33 (669)	14,10 (658)	16,36 (727)	13,15 (740)
Genre d'emploi								
Permanent	9,76 (3461)	7,24 (3348)	13,58 (731)	9,15 (701)	9,11 (2287)	10,42 (2406)	9,06 (2597)	9,27 (2821)
Saisonnier (1 à 5 mois)	17,46 (212)	10,12 (229)	23,04 (129)	17,93 (120)	20,19 (332)	15,08 (407)	19,57 (356)	14,08 (443)
Saisonnier (6 mois ou plus)	7,72 (1570)	5,61 (1600)	9,24 (589)	13,07 (515)	11,27 (853)	10,01 (944)	11,49 (879)	9,63 (979)
Temporaire	9,72 (1375)	8,22 (1263)	19,08 (464)	14,13 (349)	12,56 (1665)	13,28 (1506)	12,12 (1739)	12,62 (1641)
Contractuel	5,23 (356)	6,94 (341)	12,25 (87)	16,78 (69)	9,55 (310)	4,86 (332)	11,11 (317)	4,79 (340)
Agence de placement	12,49 (44)	33,29 (29)	1,00 (16)	5,18 (13)	6,97 (27)	2,43 (24)	5,12 (30)	24,70 (32)
Autre emploi	12,60 (136)	5,86 (115)	9,86 (33)	19,50 (21)	4,99 (110)	11,72 (90)	4,62 (118)	9,44 (100)
<p><i>Nota :</i> <i>Nombre d'observations entres parenthèses.</i> <i>1. Date de la perte d'emploi initiale.</i> <i>Source de données : EPCC.</i></p>								

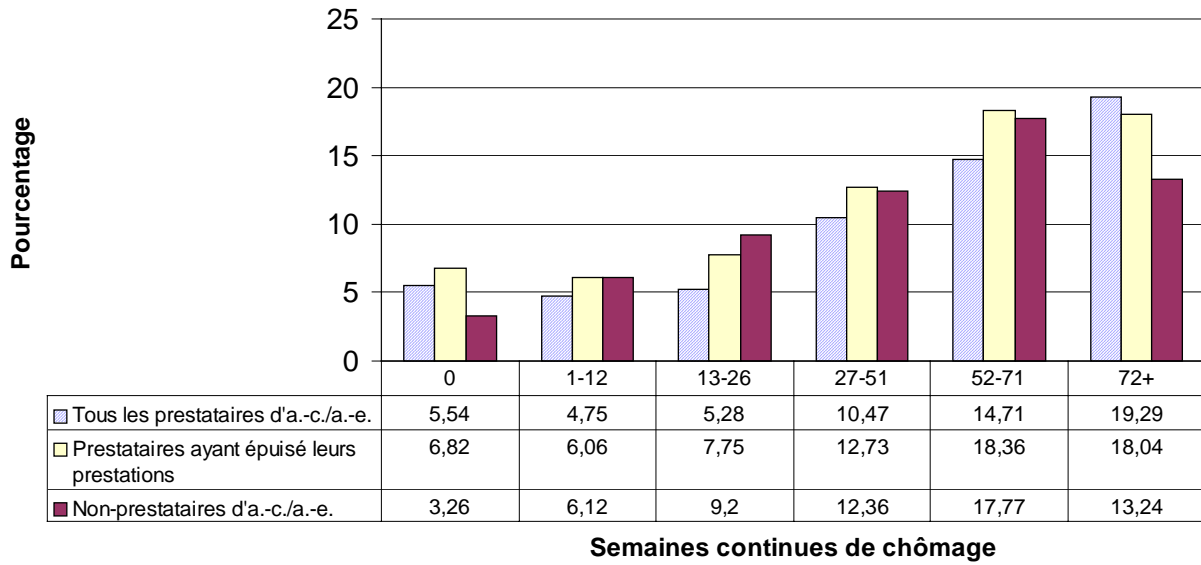
Annexe 2

Tableau A2								
Situation financière après la perte d'emploi								
Variable	Tous les prestataires d'a.-c./a.-e.						Non-prestataires d'a.-e.	
	Total		Prestations épuisées		Prestations non épuisées		Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹
	Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹	Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹	Pér. ant. à la réforme de l'a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Pér. ult. à la réforme de l'a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹		
Première entrevue								
Avoir liquide ² (%)	44,65	46,96	38,94	40,40	46,74	48,98	47,58	47,86
Créances (%)	58,17	56,14	52,93	52,46	60,09	57,27	60,61	56,55
Hypothèque (%)	39,90	40,11	34,12	34,43	42,01	41,86	38,63	36,81
Conjoint actif (%)	44,67	45,12	41,20	40,86	45,94	46,43	39,92	38,87
Au moins une des trois ressources (%)	76,75		69,39		78,79		77,00	
Montant de l'avoird ² (moy.)	5095,64	6711,37	4261,82	5655,69	5400,14	7036,16	5661,59	7602,21
Montant des créances (moy.)	3406,26	3939,75	3624,02	3508,98	3326,73	4072,28	2689,80	4608,48
Revenu du ménage au cours des 4 sem. avant l'entrevue (\$)	2245,43		1740,64		2364,96		2208,30	
Deuxième entrevue								
Revenu du ménage au cours des 4 sem. avant l'entrevue (\$)	2203,48		1677,25		2395,11		2193,10	
Avoir épuisé à la deuxième entrevue	24,36		18,21		26,51		26,11	
Avoir réduit à la 2 ^e entrevue	9,55		10,61		9,18		20,97	
Avoir identique à la 2 ^e entrevue	64,80		69,70		63,09		61,27	
Créances accrues à la 2 ^e entrevue	28,62		27,56		29,00		29,05	
Créances réduites à la 2 ^e entrevue	15,79		14,71		16,17		16,23	
Créances identiques à la 2 ^e entrevue	54,24		56,48		53,46		53,23	
Nota :								
1. Date de la perte d'emploi initiale.								
2. L'avoird ne comprend pas l'actif fixe comme les maisons, les voitures et les bateaux.								
Source de données : EPCC.								

Annexe 3

Figure A1

Prestations d'aide sociale selon la durée de chômage



Annexe 4

Figure A2

Prestations d'aide sociale suivant la raison de la perte d'emploi

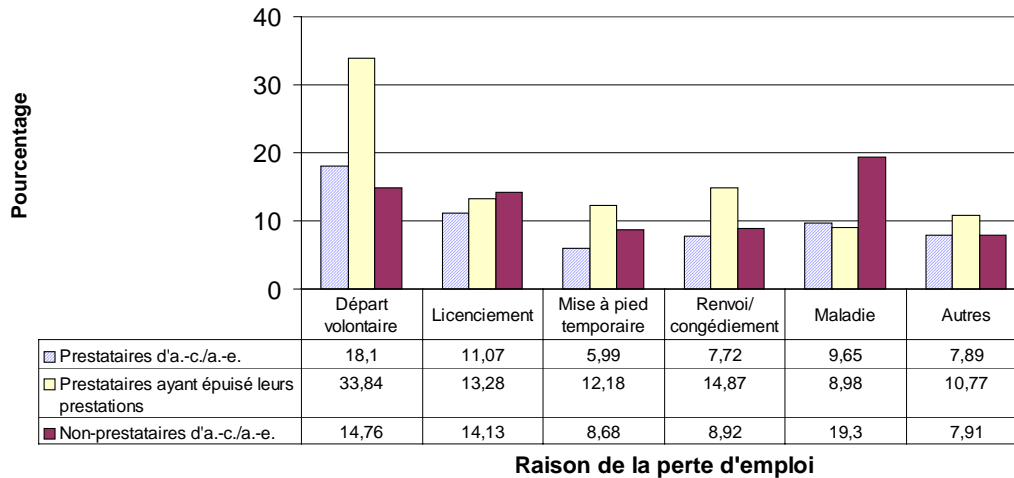


Tableau A3

Prestations d'aide sociale suivant la raison de la perte d'emploi

	Prestataires d'a.-c./a.-e.		Prestataires ayant épuisé leurs prestations		Non-prestataires d'a.-c./a.-e.	
	Ant. a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Post. a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹	Ant. a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Post. a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹	Ant. a.-e. (T3 1995-T2 1996) ¹	Post. a.-e. (T1 1997-T4 1997) ¹
Départ volontaire ²	29,89 (60)	3,21 (78)	48,50 (17)	1,05 (14)	18,93 (200)	9,63 (296)
Licenciement	12,47 (1 336)	10,04 (1 277)	13,32 (513)	13,09 (464)	13,88 (1173)	11,81 (1 090)
Mise à pied temporaire	7,41 (3 870)	5,04 (3 531)	13,92 (1 068)	11,96 (818)	9,41 (2107)	9,87 (2 073)
Renvoi/ congédiement	8,83 (778)	8,16 (963)	15,73 (249)	15,57 (255)	9,96 (921)	11,06 (1 047)
Maladie	12,11 (246)	10,84 (324)	8,14 (31)	13,55 (40)	14,54 (225)	24,56 (226)
Autres	8,15 (854)	8,19 (727)	8,05 (172)	7,26 (187)	6,77 (953)	9,20 (1 005)

Nota :

1. Date de la perte d'emploi initiale.

2. Ne comprend pas les départs vers un nouvel emploi.

Source : EPCC.

Annexe 5

Tableau A4						
Régression des probits de la probabilité du versement de prestations d'aide sociale - prestataires ayant épuisé leurs prestations						
Caractéristiques démographiques	Spécification 1			Spécification 2		
	Coeff.	P > t ¹	Incidence (%) ²	Coeff.	P > t ¹	Incidence (%) ²
Sexe						
Femme	-0,369	0,006	-4	-0,199	0,13	-1,9
Homme (groupe témoin)
Âge						
Jeune (15-24)	-0,044	0,868	-0,4	-0,133	0,522	-1,2
Intermédiaire (25-54)	0,147	0,416	1,5	0,025	0,863	0,2
Âgé (55+) (groupe témoin)
Éducation						
Primaire	0,061	0,652	0,7	0,01	0,935	0,1
Secondaire	0,208	0,112	2,4	0,189	0,114	1,9
Autre formation	0,019	0,945	0,2	-0,225	0,489	-1,8
Postsecondaire (groupe témoin)
Genre de ménage						
Seul avec enfants - vit seul	0,615	0,007	9,9	0,742	0,001	12,1
Seul avec enfants - vit avec d'autres	0,31	0,355	4,1	0,44	0,166	5,9
Seul sans enfant - vit seul	0,065	0,717	0,7	0,003	0,988	0
Seul sans enfant - vit avec d'autres	0,105	0,593	1,2	0,077	0,707	0,8
Marié avec enfants - conjoint inactif	-0,286	0,121	-2,7	-0,376	0,038	-3
Marié sans enfant - conjoint inactif	-0,125	0,553	-1,2	-0,151	0,492	-1,3
Marié sans enfant - conjoint actif	-0,369	0,081	-3,3	-0,502	0,03	-3,7
Marié avec enfants - conjoint actif (groupe témoin)
Région						
Atlantique	-0,224	0,25	-2,1	-0,245	0,153	-2,1
Québec	0,031	0,906	0,3	-0,047	0,84	-0,4
Prairies	-0,266	0,144	-2,4	-0,207	0,178	-1,7
Colombie-Britannique	0,109	0,56	1,2	0,093	0,562	0,9
Ontario (groupe témoin)
Genre d'emploi						
Temporaire	0,026	0,871	0,3	0,099	0,447	1
Saisonnier (1 à 5 mois)	-0,305	0,337	-2,6	-0,174	0,461	-1,5
Saisonnier (6 mois et plus)	0,133	0,396	1,5	0,176	0,2	1,8
Contractuel	-0,12	0,6	-1,2	-0,092	0,636	-0,8
Agence de placement	-1,819	0,005	-5,2	-1,131	0,023	-4,4
Autres	0,448	0,231	6,6	0,208	0,547	2,4
Permanent (groupe témoin)
Langue						
Anglais	-0,082	0,692	-0,8	0,018	0,919	0,2
Français (groupe témoin)

Autres						
Minorité visible	0,423	0,003	5,6	0,413	0,001	4,9
Autre que minorité visible (groupe témoin)
Taux de chômage	0,03	0,04	0,3	0,033	0,01	0,3
Semaines de prestations d'a.-e.	0,008	0,347	0,1	0,001	0,868	0
Emploi à temps partiel	-0,175	0,385	-1,6	-0,06	0,708	-0,5
Avec date de rappel	0,061	0,91	0,7	-1,239	0,1	-4,4
A touché des prestations d'aide sociale l'année précédente	1,556	0	31,2	1,607	0	30,6
Autres ressources financières	-0,681	0	-9,3	-0,642	0	-7,8
Profession						
Savoir	-0,499	0,281	-3,6	-0,602	0,126	-3,6
Gestion	-0,044	0,899	-0,4	0,147	0,619	1,6
Manipulation de données	0,178	0,577	2	0,159	0,543	1,6
Tertiaire	-0,011	0,972	-0,1	0,055	0,834	0,5
Production de biens	-0,195	0,545	-2	-0,178	0,51	-1,7
Données et tertiaire (groupe témoin)
Industrie						
Primaire	0,213	0,435	2,6	0,05	0,835	0,5
Fabrication	0,327	0,227	4,1	0,244	0,265	2,7
Construction	0,284	0,264	3,5	0,111	0,6	1,1
Tertiaire	0,208	0,328	2,2	0,127	0,46	1,2
Administration publique (groupe témoin)
Durée de l'ancien emploi						
1 à 4 mois	-0,195	0,535	-1,8	-0,245	0,33	-2
5 mois (groupe témoin)
6 mois ou plus	-0,463	0,025	-6,5	-0,477	0,004	-6,1
Trimestre - perte d'emploi						
Premier trimestre	0,138	0,386	1,6	0,055	0,699	0,5
Deuxième trimestre	-0,084	0,652	-0,8	-0,104	0,499	-0,9
Troisième trimestre	-0,044	0,532	-0,5	-0,032	0,59	-0,3
Quatrième trimestre (groupe témoin)
Période de réforme de l'a.-e.³						
Total	-0,464	0	-4,2
Sexe						
Femme				-0,043	0,801	-0,4
Homme (groupe témoin)			
Genre de ménage						
Seul avec enfants - vit seul				-0,776	0,021	-4
Seul avec enfants - vit avec d'autres				-0,253	0,622	-2
Seul sans enfant - vit seul				-0,404	0,089	-2,9
Seul sans enfant - vit avec d'autres				-0,343	0,142	-2,5
Marié sans enfant - conjoint inactif				0,023	0,932	0,2
Marié sans enfant - conjoint actif				0,085	0,81	0,9
Marié avec enfants - conjoint inactif				-0,369	0,138	-2,6
Marié avec enfants - conjoint actif (groupe témoin)			
Variable constante	-1,499	0,002		-1,391	0,001	

Fonction de vraisemblance	-970,83			-1207,35	
Nombre d'observations	4 009			5 236	

Nota :

1. $P>|t|$ dénote la probabilité d'obtenir une statistique t importante.
 2. Les résultats des probits (% de l'incidence) montrent les changements exacts dans la probabilité d'épuiser les prestations du fait d'un changement d'une unité de la variable indépendante.
 3. Changements associés à la période postérieure à la réforme de l'a.-e. (janvier 1997 [T1] à décembre 1997 [T4]). Cette période est comparée à la période antérieure à la réforme de l'a.-e., de juin 1995 (T3) à mai 1996 (T2).
- Source : EPCC.

Annexe 6

Tableau A5						
Régression des probits de la probabilité du versement de prestations d'aide sociale - non-prestataires						
	Spécification 1			Spécification 2		
Caractéristiques démographiques	Coeff.	P > t ¹	Incidence (%) ²	Coeff.	P > t ¹	Incidence (%) ²
Sexe						
Femme	-0,045	0,662	-0,4	0,105	0,291	0,9
Homme (groupe témoin)
Âge						
Jeune (15-24)	-0,163	0,377	-1,4	-0,084	0,612	-0,6
Intermédiaire (25-54)	-0,06	0,699	-0,6	0,001	0,994	0
Âgé (55+) (groupe témoin)
Éducation						
Primaire	0,051	0,632	0,5	0,053	0,564	0,4
Secondaire	0,08	0,412	0,8	0,046	0,598	0,4
Autre formation	0,223	0,365	2,5	-0,019	0,934	-0,1
Postsecondaire (groupe témoin)
Genre de ménage						
Seul avec enfants - vit seul	0,135	0,439	1,4	-0,088	0,638	-0,7
Seul avec enfants - vit avec d'autres	-0,242	0,271	-1,8	-0,102	0,636	-0,8
Seul sans enfant - vit seul	-0,411	0,007	-2,9	-0,469	0,003	-2,8
Seul sans enfant - vit avec d'autres	-0,329	0,036	-2,5	-0,409	0,01	-2,7
Marié avec enfants - conjoint inactif	-0,506	0,001	-3,8	-0,636	0	-3,8
Marié sans enfant - conjoint inactif	-0,354	0,026	-2,6	-0,39	0,037	-2,4
Marié sans enfant - conjoint actif	-0,683	0	-4,5	-0,781	0	-4,3
Marié avec enfants - conjoint actif (groupe témoin)
Région						
Atlantique	0,175	0,195	1,8	0,093	0,424	0,8
Québec	0,452	0,013	4,9	0,278	0,071	2,5
Prairies	0,015	0,897	0,1	-0,049	0,603	-0,4
Colombie-Britannique	0,257	0,038	2,8	0,202	0,048	1,9
Ontario (groupe témoin)
Genre d'emploi						
Temporaire	-0,113	0,279	-1	-0,088	0,334	-0,7
Saisonnier (1 à 5 mois)	-0,082	0,635	-0,7	-0,096	0,466	-0,7
Saisonnier (6 mois et plus)	0,049	0,687	0,5	0,135	0,199	1,2
Contractuel	-0,378	0,074	-2,6	-0,385	0,035	-2,3
Agence de placement	-0,328	0,406	-2,3	0,104	0,776	0,9
Autres	-0,649	0,079	-3,5	-0,747	0,025	-3,2
Permanent (groupe témoin)
Langue						
Anglais	-0,217	0,156	-1,9	-0,134	0,291	-1
Français (groupe témoin)

Autres						
Minorité visible	0,363	0	4,1	0,444	0	4,7
Autre que minorité visible (groupe témoin)
Taux de chômage	0	0,984	0	0,003	0,764	0
Semaines de prestations d'a.-e.	-0,014	0	-0,1	-0,012	0	-0,1
Emploi à temps partiel	0,126	0,295	1,2	0,103	0,319	0,9
Avec date de rappel	-0,204	0,216	-1,7	-0,215	0,129	-1,5
A touché des prestations d'aide sociale l'année précédente	1,427	0	25,5	1,6	0	27,7
Autres ressources financières	-0,621	0	-7,7	-0,583	0	-6,2
Profession						
Savoir	0,238	0,414	2,6	0,102	0,719	0,9
Gestion	0,061	0,832	0,6	-0,094	0,737	-0,7
Manipulation de données	0,068	0,777	0,6	0,133	0,538	1,1
Tertiaire	0,03	0,905	0,3	0,102	0,653	0,9
Production de biens	-0,03	0,9	-0,3	-0,057	0,79	-0,5
Données et tertiaire (groupe témoin)
Industrie						
Primaire	0,198	0,416	2,1	0,196	0,335	1,8
Fabrication	0,479	0,02	5,8	0,509	0,004	5,5
Construction	0,178	0,39	1,8	0,181	0,316	1,7
Tertiaire	0,381	0,04	3,4	0,314	0,054	2,5
Administration publique (groupe témoin)
Durée de l'ancien emploi						
1 à 4 mois	0,232	0,12	2,4	0,225	0,064	2,1
5 mois (groupe témoin)
6 mois ou plus	-0,223	0,116	-2,3	-0,253	0,033	-2,3
Trimestre - perte d'emploi						
Premier trimestre	0,133	0,254	1,3	0,073	0,487	0,6
Deuxième trimestre	-0,024	0,849	-0,2	-0,044	0,642	-0,3
Troisième trimestre	-0,082	0,102	-0,8	-0,083	0,051	-0,7
Quatrième trimestre (groupe témoin)
Période de réforme de l'a.-e.³						
Total	-0,107	0,235	-0,9
Sexe						
Femme				-0,256	0,058	-1,8
Homme (groupe témoin)			
Genre de ménage						
Seul avec enfants - vit seul				0,176	0,448	1,7
Seul avec enfants - vit avec d'autres				-0,765	0,024	-3,2
Seul sans enfant - vit seul				-0,118	0,501	-0,9
Seul sans enfant - vit avec d'autres				0,057	0,704	0,5
Marié sans enfant - conjoint inactif				0,059	0,805	0,5
Marié sans enfant - conjoint actif				0,036	0,885	0,3
Marié avec enfants - conjoint inactif				-0,451	0,015	-2,5
Marié avec enfants - conjoint actif (groupe témoin)			
Variable constante	-0,796	0,046		-0,97	0,011	
Fonction de vraisemblance	-2200,7			-2402,8		

Nombre d'observations	13 958			10 498		
<p><i>Nota :</i></p> <p>1. $P> t$ dénote la probabilité d'obtenir une statistique t importante.</p> <p>2. Les résultats des probits (% de l'incidence) montrent les changements exacts dans la probabilité d'épuiser les prestations du fait d'un changement d'une unité de la variable indépendante.</p> <p>3. Changements associés à la période postérieure à la réforme de l'a.-e. (janvier 1997 [T1] à décembre 1997 [T4]). Cette période est comparée à la période antérieure à la réforme de l'a.-e., de juin 1995 (T3) à mai 1996 (T2).</p> <p>Source : EPCC.</p>						

Annexe 7

Tableau A6						
Régression des probits de la probabilité du versement de prestations d'aide sociale - prestataires						
Caractéristiques démographiques	Spécification 1			Spécification 2		
	Coeff.	P > t ¹	Incidence (%) ²	Coeff.	P > t ¹	Incidence (%) ²
Sexe						
Femme	-0,063	0,454	-0,4	-0,087	0,308	-0,5
Homme (groupe témoin)
Âge						
Jeune (15-24)	0,152	0,402	1,1	-0,049	0,752	-0,3
Intermédiaire (25-54)	0,024	0,853	0,2	-0,07	0,53	-0,4
Âgé (55+) (groupe témoin)
Éducation						
Primaire	0,271	0,002	1,9	0,198	0,01	1,2
Secondaire	0,253	0,004	1,8	0,193	0,013	1,2
Autre formation	0,035	0,892	0,2	-0,117	0,603	-0,6
Postsecondaire (groupe témoin)
Genre de ménage						
Seul avec enfants - vit seul	0,565	0	5,8	0,717	0	7,4
Seul avec enfants - vit avec d'autres	0,251	0,202	2	0,318	0,123	2,4
Seul sans enfant - vit seul	0,124	0,284	0,9	-0,041	0,753	-0,2
Seul sans enfant - vit avec d'autres	0,051	0,694	0,3	0,06	0,659	0,3
Marié avec enfants - conjoint inactif	-0,359	0,005	-1,9	-0,386	0,003	-1,7
Marié sans enfant - conjoint inactif	-0,041	0,774	-0,3	0,029	0,844	0,2
Marié sans enfant - conjoint actif	-0,27	0,05	-1,5	-0,277	0,075	-1,3
Marié avec enfants - conjoint actif (groupe témoin)
Région						
Atlantique	-0,144	0,224	-0,8	-0,114	0,262	-0,6
Québec	0,084	0,59	0,5	-0,023	0,864	-0,1
Prairies	0,048	0,644	0,3	-0,024	0,789	-0,1
Colombie-Britannique	0,118	0,291	0,8	0,098	0,298	0,6
Ontario (groupe témoin)
Genre d'emploi						
Temporaire	-0,181	0,062	-1	-0,15	0,07	-0,7
Saisonnier (1 à 5 mois)	-0,346	0,079	-1,6	-0,254	0,115	-1,1
Saisonnier (6 mois et plus)	-0,048	0,622	-0,3	-0,039	0,65	-0,2
Contractuel	-0,477	0,003	-2	-0,396	0,005	-1,6
Agence de placement	0,089	0,847	0,6	0,372	0,295	2,9
Autres	0,278	0,465	2,3	0,257	0,463	1,8
Permanent (groupe témoin)
Langue						
Anglais	-0,101	0,439	-0,6	-0,071	0,526	-0,4
Français (groupe témoin)

Autres						
Minorité visible	0,37	0	3	0,402	0	2,9
Autre que minorité visible (groupe témoin)
Taux de chômage	0,039	0	0,2	0,032	0	0,2
Semaines de prestations d'a.-e.	-0,01	0,007	-0,1	-0,011	0,001	-0,1
Emploi à temps partiel	0,048	0,69	0,3	0,036	0,735	0,2
Avec date de rappel	-0,335	0,176	-1,6	-0,321	0,172	-1,3
A touché des prestations d'aide sociale l'année précédente	1,395	0	19,7	1,505	0	20,2
Autres ressources financières	-0,57	0	-5	-0,531	0	-4
Profession						
Savoir	-0,267	0,315	-1,3	-0,449	0,05	-1,7
Gestion	-0,115	0,608	-0,7	-0,024	0,898	-0,1
Manipulation de données	0,136	0,498	0,9	0,046	0,791	0,3
Tertiaire	-0,071	0,726	-0,4	-0,101	0,558	-0,5
Production de biens	-0,206	0,3	-1,3	-0,273	0,113	-1,5
Données et tertiaire (groupe témoin)
Industrie						
Primaire	-0,001	0,995	0	-0,132	0,407	-0,6
Fabrication	0,283	0,084	2,1	0,168	0,224	1
Construction	0,113	0,505	0,8	0,002	0,986	0
Tertiaire	0,19	0,167	1,2	0,088	0,441	0,5
Administration publique (groupe témoin)
Durée de l'ancien emploi						
1 à 4 mois	-0,274	0,147	-1,4	-0,13	0,393	-0,6
5 mois (groupe témoin)
6 mois ou plus	-0,548	0	-5,4	-0,474	0	-3,9
Trimestre - perte d'emploi						
Premier trimestre	0,149	0,142	1	0,183	0,05	1,2
Deuxième trimestre	-0,1	0,413	-0,6	0,011	0,907	0,1
Troisième trimestre	-0,066	0,158	-0,4	-0,062	0,124	-0,3
Quatrième trimestre (groupe témoin)
Période de réforme de l'a.-e.³						
Total	-0,265	0,001	-1,5
Sexe						
Femme				0,1	0,424	0,6
Homme (groupe témoin)			
Genre de ménage						
Seul avec enfants - vit seul				-0,851	0	-2,2
Seul avec enfants - vit avec d'autres				-0,158	0,55	-0,7
Seul sans enfant - vit seul				-0,073	0,642	-0,4
Seul sans enfant - vit avec d'autres				-0,223	0,184	-1
Marié sans enfant - conjoint inactif				-0,533	0,011	-1,8
Marié sans enfant - conjoint actif				-0,249	0,214	-1,1
Marié avec enfants - conjoint inactif				-0,147	0,326	-0,7
Marié avec enfants - conjoint actif (groupe témoin)			
Variable constante	-1,215	0		-1,039	0	
Fonction de vraisemblance	-2590,46			-3141,47		
Nombre d'observations	14 180			18 371		

Nota :

1. $P > |t|$ dénote la probabilité d'obtenir une statistique t importante.

2. Les résultats des probits (% de l'incidence) montrent les changements exacts dans la probabilité d'épuiser les prestations du fait d'un changement d'une unité de la variable indépendante.

3. Changements associés à la période postérieure à la réforme de l'a.-e. (janvier 1997 [T1] à décembre 1997 [T4]). Cette période est comparée à la période antérieure à la réforme de l'a.-e., de juin 1995 (T3) à mai 1996 (T2).

Source : EPCC.

Notes techniques

- 1) On entend par prestataire ayant épuisé ses prestations toute personne qui a épuisé ses prestations d'assurance-emploi. Il s'agit des périodes de prestations auxquelles est associé le code de cessation n° 2.
- 2) Les données utilisées ont été pondérées au moyen de facteurs de pondération de Statistique Canada, de façon à assurer que l'échantillon tiré de l'EPCC est comparable à la population globale des chômeurs.